

Département de l'AIN

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA PLAINE DE L'AIN**

SIEGE

143 rue du château
01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél : 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-089

Objet : Convention d'implantation de conteneurs semi-enterrés « verre » sur la commune de Château-Gaillard

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, pour signer les contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

VU la validation de la commission déchets pour l'implantation de conteneurs à verre semi-enterrés sous condition ;

VU les modalités et les conditions d'implantation techniques et financières décrites dans la convention ci-jointe ;

- DECIDE de signer la convention d'implantation de conteneurs à verre semi-enterrés sur la commune de Château-Gaillard.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.*

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 18 septembre 2023

Publiée le **19 SEP. 2023**

Fait à Chazey-sur-Ain,
le 18 septembre 2023.

Le Président
de la Communauté de communes,

Pour le président et par délégation,
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN

Jean-Louis GUYADER

